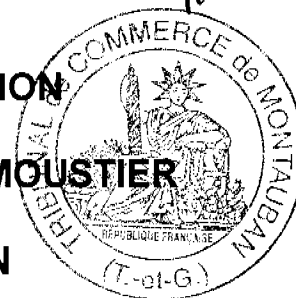


**PROJET DE TRAITE DE FUSION-ABSORPTION
DE LA SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE DU MOUSTIER
PAR LA SOCIETE FID SUD MONTAUBAN**



CHAPITRE I : Exposé préalable

I - Caractéristiques des sociétés intéressées	pages 2-3
II - Motifs et buts de la fusion	page 3
III - Comptes servant de base à la fusion	page 3
IV - Méthode d'évaluation	page 3

CHAPITRE II : Apport fusion

I - Dispositions préalables	page 4
II - Apport de la SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE DU MOUSTIER	pages 4-5
III - Détermination du rapport d'échange	page 6
IV - Rémunération de l'apport fusion	page 6
V - Prime de fusion	page 6
VI - Propriété et jouissance	page 7

CHAPITRE III : Charges et conditions	pages 7-9
---	-----------

CHAPITRE IV : Conditions suspensives	pages 9-10
---	------------

CHAPITRE V : Déclarations générales	pages 10-11
--	-------------

CHAPITRE VI : Déclarations fiscales et sociales	pages 11-13
--	-------------

CHAPITRE VII : Dispositions diverses	pages 13-14
---	-------------

ANNEXES

TRAITE DE FUSION

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- Monsieur Paul POUGET, agissant en qualité de Président et au nom de la société FID SUD MONTAUBAN, Société par actions simplifiée au capital de 200 000 euros, dont le siège social est 546, Bd Hubert Gouze 82000 MONTAUBAN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 847.150.299. RCS MONTAUBAN,

Ci-après dénommée "la société absorbante",

D'UNE PART,

ET:

- Monsieur Frédéric BOUGEROL agissant en qualité de gérant et au nom de la société SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE DU MOUSTIER, SARL au capital de 76 224,51 euros, dont le siège social est 22 rue Jeanne d'Arc 82000 MONTAUBAN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 388.695.553,

Ci-après dénommée "la société absorbée",

D'AUTRE PART,

Préalablement à la convention de fusion faisant l'objet du présent acte, il a été exposé ce qui suit:

CHAPITRE I : EXPOSE

I - Caractéristiques des sociétés

1/ La société FID SUD MONTAUBAN est une Société par actions simplifiée dont l'objet, tel qu'indiqué au Registre du commerce et des sociétés est : l'exercice de la profession d'expert-comptable et l'exercice de la profession de commissaire aux comptes.

La durée de la Société est de 99 ans et ce, à compter du 03/07/1971.

Le capital social de la société FID SUD MONTAUBAN s'élève actuellement à 200 000 euros. Il est réparti en 200000 actions de 1 euro de nominal chacune, intégralement libérées.

2/ La société SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE DU MOUSTIER est une Société à Responsabilité Limitée dont l'objet, tel qu'indiqué au Registre du commerce et des sociétés est l'exercice de la profession d'expert-comptable.

La durée de la Société est de 99 ans et ce, à compter du 28/10/1992.

Le capital social de la société s'élève actuellement à 76 224,51 Euros. Il est réparti en 10 000 parts de 7,622 euros de nominal chacune, intégralement libérées.

3/ La société FID SUD MONTAUBAN ne détient aucune participation dans le capital de la SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE DU MOUSTIER.

4/ Les sociétés SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE DU MOUSTIER et FID SUD MONTAUBAN n'ont aucun dirigeant commun.

II - Motifs et buts de la fusion

La présente fusion-absorption vise à rapprocher deux structures indépendantes d'expertise-comptable, afin de bénéficier de la neutralisation de leurs moyens matériels et humains. Cette opération s'analyse donc en un rapprochement de deux entités distinctes par fusion opérée « à l'endroit ».

Conformément au règlement CNC 2004-01 du 04 mai 2004 et aux avis du CNC n°2004-01 du 25/03/2004 ET N°2005 C du 04/05/2005, la présente fusion sera réalisée en valeur réelle.

III - Comptes servant de base à la fusion

Les termes et conditions du présent traité de fusion ont été établis par les deux sociétés soussignées, sur la base de leurs comptes, arrêtés au 31/12/2010.

Les bilans, comptes de résultat et annexes, arrêtés au 31/12/2010 de chacune des sociétés soussignées, figurent en annexe à la présente convention.

IV - Méthodes d'évaluation

Les éléments d'actif et de passif apportés sont évalués à leur valeur réelle.

Cette évaluation n'entraîne aucune conséquence défavorable à l'égard de quiconque.

CECI EXPOSE, LES PARTIES ONT ETABLI DE LA MANIERE SUIVANTE LE PROJET DE LEUR FUSION

CHAPITRE II : Apport-fusion

I - Dispositions préalables

La SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE DU MOUSTIER apporte, sous les garanties ordinaires de fait et droit en la matière, et sous les conditions suspensives ci-après exprimées, à la société FID SUD MONTAUBAN, l'ensemble des biens, droits et obligations, actifs et passifs, existant chez elle au 31/12/2010.

Il est précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif.

Le patrimoine de la SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE DU MOUSTIER sera dévolu à la société FID SUD MONTAUBAN, société absorbante, dans l'état où il se trouvera le jour de la réalisation définitive de la fusion.

II - Apport de la SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE DU MOUSTIER.

A) Actif apporté

1. Fonds commercial, clientèle		306 930,46 euros
2. Autres immobilisations corporelles		849,14 euros
Mat bureau et informatique	6 575,74 euros	
Mobilier	3 793,34 euros	
Amort. Mat bureau et informatique	(6 062,27) euros	
Amort. Mobilier	(3 457,67) euros	
3. Autres immobilisations financières		2 628,67 euros
DEPOT GESCAP	228,67 euros	
DEPOT LOYER	2 400,00 euros	
4. Clients et comptes rattachés		93 746,91 euros
Clients vente de biens services	85 381,93 euros	
Clients douteux ou litigieux	17 787,24 euros	
Clients factures à établir	5 450,00 euros	
Prov. Depre.client	(14 872,26) euros	
5. Autres créances		1 335,36 euros
Etat impôt sur les bénéfices	804,00 euros	
Etat taxe sur le chiffre d'affaires	331,36 euros	
Débiteurs créditeurs divers	200,00 euros	

6. Disponibilités 56 769,45 euros

Crédit mutuel 6 393,26 euros
Banque courtois 50 376,19 euros

Soit un montant de l'actif
apporté de 462 259,99 euros
=====

B) Passif pris en charge

1. Emprunts et dettes financières diverses 881,28 euros

Compte courant F.Bougerol 881,28 euros

2. Dettes fournisseurs et comptes rattachés 4 998,55 euros

Fourn factures non parvenues 4 998,55 euros

3. Dettes fiscales et sociales 52 586,92 euros

Pers congés à payer 10 726,00 euros
Sécurité sociale 11 798,00 euros
IRSO 2 683,00 euros
Caisse Cadres 486,26 euros
Gan IJ 762,28 euros
ASSEDIC 2 073,00 euros
Organismes sociaux à payer 983,22 euros
Etat TVA A DECAISSER 4 596,00 euros
Etat TVA COLLECTEE 16 899,16 euros
Autres impôts taxes et assimilés 1 580,00 euros

4. Autres dettes 47,84 euros

Clients ventes de biens services 47,84 euros

5. Produits constatés d'avance 50 394,00 euros

Soit un montant de passif
apporté de 108 908,59 euros
=====

C) Actif net apporté

La différence entre l'actif apporté et le passif pris en charge, l'actif net apporté par la SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE DU MOUSTIER à la société FID SUD MONTAUBAN s'élève donc à :

- Total de l'actif	462 259,99 euros
- Total du passif	108 908,59 euros
	=====
Soit un actif net apporté de	353 351,40 euros

III - Détermination du rapport d'échange

Ainsi qu'il a été déjà annoncé précédemment, la SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE DU MOUSTIER est évaluée en valeur réelle économique, telle que calculée en annexe, pour déterminer le rapport d'échange.

Sur ces bases, la valeur de la part de la SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE DU MOUSTIER est évaluée à 35,33514 Euros.

La valeur de l'action de la société FID SUD MONTAUBAN est évaluée sur les mêmes bases à 6,6735 Euros.

En conséquence, il est convenu de retenir une parité de :

5,3 actions de la société FID SUD MONTAUBAN pour 1 part de la SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE DU MOUSTIER.

IV - Rémunération de l'apport-fusion

Ainsi qu'il a été dit ci-dessus, l'actif net apporté par la société SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE DU MOUSTIER à la société FID SUD MONTAUBAN s'élève donc à 353 351,40 euros.

En rémunération de cet apport net, cinquante trois mille actions nouvelles de 1 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société FID SUD MONTAUBAN à titre d'augmentation de son capital de cinquante trois mille euros.

Les cinquante trois mille actions nouvelles seront entièrement assimilées aux titres déjà existants, jouiront des mêmes droits et supporteront les même charges, notamment toute retenue d'impôts, en sorte que tous les titres de même nature, sans distinction, donneront droit au paiement de la même somme nette lors de toute répartition ou de tout remboursement effectué pendant la durée de la Société ou lors de sa liquidation.

V - Prime de fusion

La prime de fusion représente la différence entre la valeur nette des biens apportés et la valeur nominale des titres émis en contrepartie, soit :

- Valeur nette des apports	353 351,40 euros
- à soustraire de cette valeur, le montant de l'augmentation effective de capital	53 000,00 euros
	=====
Prime de fusion	300 351,40 euros




De convention expresse, la réalisation définitive de la fusion vaudra autorisation pour le Président de la société FID SUD MONTAUBAN de prélever sur ladite prime le montant de tous frais, charges et impôts consécutifs à la fusion.

VI - Propriété - Jouissance

La société FID SUD MONTAUBAN sera propriétaire des biens apportés à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion. Elle en aura la jouissance à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2011.

Il est expressément stipulé que les opérations, tant actives que passives, engagées par la SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE DU MOUSTIER depuis le 1^{er} janvier 2011 jusqu'au jour de la réalisation de la fusion, seront considérées comme l'ayant été par la société FID SUD MONTAUBAN.

Les comptes de la société SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE DU MOUSTIER afférents à cette période, seront remis à la société absorbante par le responsable légal de la SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE DU MOUSTIER.

Enfin, la société absorbante sera subrogée purement et simplement, d'une manière générale, dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la société absorbée, dans la mesure où ces droits, actions, obligations et engagements se rapportent aux biens faisant l'objet du présent apport.

CHAPITRE III : Charges et conditions

Les biens apportés sont libres de toutes charges et conditions autres que celles ici rappelées :

I - Enoncé des charges et conditions

A/ La société FID SUD MONTAUBAN prendra les biens apportés par la société absorbée dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation de la fusion, sans pouvoir exercer aucun recours contre la SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE DU MOUSTIER pour quelque cause que ce soit et notamment pour usure ou mauvais état des installations, du mobilier et des matériels ou outillages apportés, erreur dans la désignation et la contenance des biens, quelle qu'en soit l'importance.

B/ Ainsi qu'il a déjà été dit, les apports de la société absorbée sont consentis et acceptés moyennant la charge pour la société absorbante de payer en l'acquit de la société absorbée, indépendamment de la rémunération sous forme de titres nouveaux de la société absorbante, l'intégralité du passif de la société absorbée, tel qu'énoncé plus haut. D'une manière générale, la société absorbante prendra en charge l'intégralité du passif de la société absorbée, tel que ce passif existera au jour de la réalisation définitive de la fusion projetée.

Handwritten signature and initials in black ink, located at the bottom right of the page.

Il est précisé ici que le montant ci-dessus indiqué du passif de la SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE DU MOUSTIER à la date du 31/12/2010, donné à titre purement indicatif, ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers qui seront tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Enfin, la société FID SUD MONTAUBAN prendra à sa charge les passifs qui n'auraient pas été comptabilisés et transmis en vertu du présent acte, ainsi que les passifs, ayant une cause antérieure au 31/12/2010 mais qui ne se révéleraient qu'après la réalisation définitive de la fusion.

II - L'absorption est, en outre, faite sous les autres charges et conditions suivantes :

A/ La société absorbante aura tous pouvoirs, dès la réalisation de la fusion, notamment pour intenter ou défendre à toutes actions judiciaires en cours ou nouvelles, au lieu et place de la société absorbée et relatives aux biens apportés, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.

B/ La société FID SUD MONTAUBAN supportera et acquittera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, les impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens et droits apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation ou à la propriété des biens apportés.

C/ La société FID SUD MONTAUBAN exécutera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, tous traités, marchés et conventions intervenus avec des tiers et avec le personnel, relativement à l'exploitation des biens apportés, toutes assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant à ses risques et périls, sans recours contre la société absorbée.

D/ Elle se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

E/ La société FID SUD MONTAUBAN sera subrogée, à compter de la date de la réalisation définitive de la fusion dans le bénéfice et la charge des contrats de toute nature liant valablement la société absorbée à des tiers pour l'exploitation de son activité.

Elle fera son affaire personnelle de l'obtention de l'agrément par tous tiers à cette subrogation, la SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE DU MOUSTIER s'engageant, pour sa part, à entreprendre, chaque fois que cela sera nécessaire, les démarches en vue du transfert de ces contrats.

F/ Conformément à la loi, tous les contrats de travail en cours au jour de la réalisation définitive de l'apport entre la société absorbée et ceux de ses salariés transférés à la société absorbante par l'effet de la loi, subsisteront entre la société absorbante et lesdits salariés dont la liste est ci-annexée.

La société FID SUD MONTAUBAN sera donc substituée à la société absorbée en ce qui concerne toutes retraites, comme tous compléments de retraites susceptibles d'être dûs, ainsi que tous avantages et autres charges en nature ou en espèces, y compris les congés payés, ainsi que toutes charges sociales et fiscales y afférentes.

III - Pour ces apports, la SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE DU MOUSTIER prend les engagements ci-après :

A/ La société absorbée s'oblige jusqu'à la date de réalisation de la fusion, à poursuivre l'exploitation de son activité, en bon père de famille ou en bon commerçant, et à ne rien faire, ni laisser faire qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner sa dépréciation.

De plus, jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, la SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE DU MOUSTIER s'oblige à n'effectuer aucun acte de disposition du patrimoine social de ladite société sur des biens, objets du présent apport, en dehors des opérations sociales courantes, sans accord de la société absorbante, et à ne contracter aucun emprunt exceptionnel sans le même accord, de manière à ne pas affecter les valeurs conventionnelles de l'apport sur le fondement desquelles ont été établies les bases financières de l'opération projetée.

B/ Elle s'oblige à fournir à la société FID SUD MONTAUBAN, tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions. Elle devra, notamment, à première réquisition de la société FID SUD MONTAUBAN, faire établir tous actes complémentaires, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

C/ Elle s'oblige à remettre et à livrer à la société FID SUD MONTAUBAN aussitôt après la réalisation définitive des présents apports, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

CHAPITRE IV : Conditions suspensives

La présente fusion est soumise aux conditions suspensives suivantes :

- Approbation de la fusion par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société FID SUD MONTAUBAN et de l'augmentation de capital, conséquence de la fusion ;

- Approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société absorbée, du présent projet de fusion.

La réalisation de ces conditions suspensives sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise de copies ou d'extraits certifiés conformes du procès-verbal des Assemblées Générales.

La constatation matérielle de la réalisation définitive de la présente fusion pourra avoir lieu par tous autres moyens appropriés.

Faute de réalisation des conditions ci-dessus, le 31 août 2011 au plus tard, les présentes seront, sauf prorogation de ce délai, considérées comme nulles et non avenues.

La SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE DU MOUSTIER se trouvera dissoute de plein droit à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société FID SUD MONTAUBAN qui constatera la réalisation de la fusion.

Il ne sera procédé à aucune opération de liquidation du fait de la transmission à la société FID SUD MONTAUBAN de la totalité de l'actif et du passif de la SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE DU MOUSTIER.

CHAPITRE V : Déclarations générales

La société absorbée déclare :

- Qu'elle n'a jamais été en état de cessation des paiements, n'a jamais fait l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire, n'a jamais fait l'objet d'une procédure collective et, de manière générale, qu'elle a la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;
- Qu'elle n'est actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité ;
- Qu'elle a obtenu toutes les autorisations contractuelles, administratives ou autres qui pourraient être nécessaires pour assurer valablement la transmission des biens apportés, y compris le consentement des bailleurs de locaux loués si celui-ci s'avérait nécessaire ;
- Que les créances et valeurs mobilières apportées, notamment les titres de participation, sont de libre disposition ; qu'elles ne sont grevées d'aucun nantissement ; que les procédures d'agrément préalable auxquelles pourrait être subordonnée leur transmission à la société FID SUD MONTAUBAN ont été régulièrement entreprises ;
- Qu'elle est propriétaire de son fonds de commerce pour l'avoir:
 - pour partie créé par apport de clientèle (avec les éléments corporels et incorporels attachés), le 1^{er} septembre 1992
 - pour partie acquis suite à la fusion avec la SOCIETE D'AUDIT DES GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE PEIGNOIS JEAN MARIE (SAGEX), en mars 2001.
- Que son patrimoine n'est menacé d'aucune mesure d'expropriation ;
- Que le matériel et autres ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur ou de nantissement, étant entendu que, si une telle inscription se révélait du chef de la société absorbée, cette dernière devrait immédiatement en rapporter mainlevée et certificat de radiation à ses frais ;
- Que les biens et droits immobiliers apportés ne sont grevés d'aucun privilège, ni hypothèque ou sûreté réelle, étant entendu que, si une telle inscription se révélait du chef de la société absorbée, cette dernière devrait en rapporter mainlevée et certificat de radiation à ses frais ;
- Que tous les livres de comptabilité qui se réfèrent auxdites années ont fait l'objet d'un inventaire par les parties qui les ont visés ;

Two handwritten signatures are present at the bottom right of the page. The first signature is a stylized, cursive 'JP'. The second signature is a cursive 'RB'.

- Que la SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE DU MOUSTIER s'oblige à remettre et à livrer à la société FID SUD MONTAUBAN, aussitôt après la réalisation définitive de la présente fusion, les livres, documents et pièces comptables inventoriés.

CHAPITRE VI : Déclarations fiscales et sociales

I - Dispositions générales

Les représentants des deux sociétés soussignées obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres taxes résultant de la réalisation définitive de la présente fusion, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

II- Dispositions plus spécifiques

Pour autant que ces dispositions pourront trouver application :

A/ Droits d'enregistrement

La fusion, intervenant entre deux personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés, bénéficiera, de plein droit, des dispositions de l'article 816 du Code général des impôts.

La formalité sera soumise au droit fixe prévu par la loi.

B/ Impôt sur les sociétés

Ainsi qu'il résulte des clauses ci-avant, la fusion prend effet le 1^{er} janvier 2011. En conséquence, les résultats bénéficiaires et déficitaires produits depuis cette date par l'exploitation de la société absorbée seront englobés dans les résultats imposables de la société absorbante.

Les soussignés, ès-qualités, déclarent soumettre la présente fusion au régime prévu à l'article 210 A du Code général des impôts.

En conséquence, la société FID SUD MONTAUBAN s'engage :

- à reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la société absorbée,
- à se substituer à la société absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière (article 210 A-3.b. du Code général des impôts) ;
- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée (article 210 A-3.c. du Code général des impôts) ;
- à porter le montant des plus-values dégagées sur les éléments d'actif non amortissables sur le registre prévu à l'article 54 septies II du Code général des impôts ;



- à réintégrer, par parts égales, dans ses bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés dans les conditions fixées à l'article 210 A-3.d. du Code général des impôts, les plus-values dégagées lors de l'apport des biens amortissables sur une durée, selon le cas, de 5 ou 15 ans ou sur la durée moyenne pondérée d'amortissement des biens. Toutefois, la cession d'un bien amortissable entraînera l'imposition immédiate de la fraction de la plus-value afférente à ce bien qui n'a pas encore été réintégrée. En contrepartie, les amortissements et les plus-values ultérieurs afférents aux éléments amortissables seront calculés d'après la valeur qui leur a été attribuée lors de l'apport (article 210 A-3.d. du C.G.I.) ;

- à inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée ou, à défaut, à comprendre dans ses résultats de l'exercice de la fusion le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée ;

- à se substituer à la société absorbée pour l'exécution de l'engagement de conservation pris par cette dernière concernant les titres de participation bénéficiant du régime des sociétés-mères prévu à l'article 145 du Code général des impôts.

- La société absorbante déclare opter, le cas échéant, pour le régime dérogatoire prévu à l'article 42 septies du Code général des impôts et s'engage à réintégrer dans ses résultats la fraction des subventions d'investissement restant à imposer chez la société absorbée dans les conditions prévues à l'article précité.

La société absorbante joindra à ses déclarations de résultat l'état prévu à l'article 54 septies du Code général des impôts.

C/ Taxe sur la valeur ajoutée

Les soussignés constatent que la présente opération de fusion constitue la transmission sous forme d'apport à une société d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du Code général des impôts issu de l'article 89 de la loi de finances rectificative pour 2005 du 30 décembre 2005. En conséquence, sont dispensés de TVA les apports de marchandises, de biens mobiliers corporels et incorporels d'investissement, d'immeubles et de terrains à bâtir.

Conformément à l'article 257 bis précité, la société absorbante continuera la personne de la société absorbée et devra, le cas échéant, opérer les régularisations du droit à déduction et les taxations de cessions ou de livraisons à soi-même qui deviendraient exigibles postérieurement à la fusion et qui auraient en principe incombé à la société absorbée si elle avait continué à exploiter.

En outre, la société absorbante continuera la personne de la société absorbée et devra, si elle réalise des opérations dont la base d'imposition est assise sur la marge en application du e du 1 de l'article 266, de l'article 268 ou de l'article 297 du Code général des impôts, la calculer en retenant au deuxième terme de la différence, le montant qui aurait été celui retenu par la société absorbée si elle avait réalisé l'opération.

La société absorbante déclare qu'elle demandera le transfert du crédit de TVA déductible existant chez la société absorbée, en application de la documentation administrative 3 D-1411, § 73.



D/ Participation des employeurs à l'effort de construction

En application de l'article 163 de l'annexe II du Code général des impôts, la société absorbante déclare reprendre à son compte l'ensemble des droits et obligations de la société absorbée concernant l'investissement dans la construction.

E/ Participation des employeurs à la formation professionnelle continue

La société absorbante sera subrogée dans tous les droits et obligations de la société absorbée, au titre de la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue.

CHAPITRE VII : Dispositions diverses

I - Formalités

A/ La société FID SUD MONTAUBAN remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et dépôts légaux relatifs aux apports.

B/ Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

Elle fera également son affaire personnelle, le cas échéant, des significations devant être faites conformément à l'article 1690 du Code civil aux débiteurs des créances apportées.

C/ Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires, en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits mobiliers à elle apportés.

II - Désistement

Le représentant de la société absorbée déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite société, sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la société absorbante, aux termes du présent acte.

En conséquence, il dispense expressément de prendre inscription au profit de la société absorbée pour quelque cause que ce soit.

III - Remise de titres

Il sera remis à la société FID SUD MONTAUBAN lors de la réalisation définitive de la présente fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la société absorbée, ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les attestations relatives aux valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

IV - Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donne ouverture la fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la société FID SUD MONTAUBAN.

V - Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et leurs suites, et pour toutes significations et notifications, les représentants des sociétés en cause, ès-qualités, élisent domicile au siège social de la société FID SUD MONTAUBAN.

VI - Pouvoirs

Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés :

- aux soussignés, ès-qualités, représentant les sociétés concernées par la fusion, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet, s'il y avait lieu, de faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;

- aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive de la fusion, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres.

VII - Affirmation de sincérité

Les parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que l'acte exprime l'intégralité de la rémunération de l'apport et reconnaissent être informés des sanctions encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

Fait à MONTAUBAN

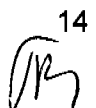
Le 07 avril 2011

En six exemplaires

Pour FID SUD MONTAUBAN
Paul POUGET

Pour SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE DU MOUSTIER
Frédéric BOUGEROL



14


ANNEXE I

Bilan et compte de résultat au 31/12/2010 des sociétés FID SUD MONTAUBAN et SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE DU MOUSTIER.

La valorisation de la société SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE DU MOUSTIER est arrêtée sur la base de l'actif net réévalué, la clientèle étant revalorisée à 80% du chiffre d'affaires hors taxes.

Les valorisations des deux sociétés sont diminuées du montant du dividende prévisible et qui sera mis en paiement lors de l'assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes de chacune des sociétés, antérieurement aux assemblées constatant la réalisation de la fusion.

Sur ces bases, la valorisation des diverses sociétés participant à l'opération est la suivante :

FID SUD MONTAUBAN

$1\,454\,700 - 120\,000 = 1\,334\,700$ euros soit $1\,334\,700 / 200\,000 = 6,6735$ Euros par action.

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE DU MOUSTIER

$360\,351,40 - 7\,000 = 353\,351,40$ euros soit $353\,351,40 / 10\,000 = 35,33514$ Euros par part.

PARITE D'ECHANGE :

Valeur de base de la société FID SUD MONTAUBAN: 6,6735 Euros par action.

Valeur de base de la SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE DU MOUSTIER: 35,33514 Euros par part.

Donc, la parité d'échange retenue est de $\frac{35,33514}{6,6735} = 5,2948$ arrondis à 5,30 actions de la

société FID SUD MONTAUBAN pour 1 part de la SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE DU MOUSTIER (ou 53 000 actions de la société FID SUD MONTAUBAN pour 10 000 parts de la SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE DU MOUSTIER).

Two handwritten signatures in black ink, one on the left and one on the right, located at the bottom right of the page.

ANNEXE II

COMPTES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010
DE LA SOCIETE ABSORBEE
SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE DU MOUSTIER

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE DU MOUSTIER

22 Rue Jeanne d'Arc

82000 MONTAUBAN

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2010 au 31/12/2010

édité le 24/02/2011

Two handwritten signatures in black ink, one appearing to be 'JP' and the other 'PB', located at the bottom right of the page.

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE DU MOUSTIER
BILAN ACTIF

page 2

Période du 01/01/2010 au 31/12/2010

Présenté en Euros

Edité le 24/02/2011

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2010 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2009 (12 mois)		
		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Actif Immobilisé							
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires		1 101,44	1 101,44			-0,02	0,00
Fonds commercial		158 533,71		158 533,71	50,51	158 533,71	44,54
Autres immobilisations corporelles		10 369,08	9 519,94	849,14	0,27	3 476,30	0,96
Autres immobilisations financières		2 628,67		2 628,67	0,84	2 628,67	0,74
TOTAL (I)		172 632,90	10 621,38	162 011,52	51,62	164 638,66	46,26
Actif circulant							
Clients et comptes rattachés		108 619,17	14 872,26	93 746,91	29,87	99 136,94	27,85
Autres créances							
. Etat, impôts sur les bénéfices		804,00		804,00	0,26	2 136,00	0,80
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		331,36		331,36	0,11		
. Autres		200,00		200,00	0,06	2 623,08	0,74
Valeurs mobilières de placement						51 114,56	14,36
Disponibilités		56 769,45		56 769,45	18,09	34 031,58	9,56
Charges constatées d'avance						2 240,76	0,63
TOTAL (II)		166 723,98	14 872,26	151 851,72	48,38	191 282,92	53,74
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)							
Primes de remboursement des obligations (IV)							
Ecart de conversion actif (V)							
TOTAL ACTIF (0 à V)		339 356,88	25 493,64	313 863,24	100,00	355 921,58	100,00

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE DU MOUSTIER
BILAN PASSIF

page 3

Période du 01/01/2010 au 31/12/2010

Présenté en Euros

Edité le 24/02/2011

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2010 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2009 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)	76 224,51	24,29	76 224,51	21,42
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	16 826,71	5,38	16 826,71	4,73
Réserve légale	7 622,48	2,43	7 622,48	2,14
Autres réserves	85 557,44	27,26	113 281,81	31,83
Résultat de l'exercice	18 723,51	5,97	23 275,63	8,54
TOTAL(I)	204 954,65	65,30	237 231,14	66,65
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
. Emprunts			2 131,98	0,60
Emprunts et dettes financières diverses				
. Associés	881,28	0,28	68,49	0,02
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 998,55	1,59	3 484,82	0,98
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	10 726,00	3,42	15 669,00	4,40
. Organismes sociaux	18 785,76	5,99	21 659,00	6,09
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	21 495,16	6,85	19 998,00	5,82
. Autres impôts, taxes et assimilés	1 580,00	0,50	1 664,00	0,47
Autres dettes	47,84	0,01	290,15	0,08
Produits constatés d'avance	50 394,00	16,06	53 725,00	15,09
TOTAL(IV)	108 908,59	34,70	118 690,44	33,35
TOTAL PASSIF (I à V)	313 863,24	100,00	355 921,58	100,00

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE DU MOUSTIER

COMPTE DE RÉSULTAT

page 4

Période du 01/01/2010 au 31/12/2010

Présenté en Euros

Edité le 24/02/2011

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2010 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2009 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Production vendue services	392 544,20		392 544,20	100,00	395 753,57	100,00	-3 209	-0,80		
Chiffres d'Affaires Nets	392 544,20		392 544,20	100,00	395 753,57	100,00	-3 209	-0,80		
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			7 614,89	1,94	15 972,95	4,04	-8 358	-52,32		
Autres produits			20,14	0,01	14,27	0,00	6	42,86		
Total des produits d'exploitation			400 179,23	101,95	411 740,79	104,04	-11 561	-2,80		
Autres achats et charges externes			72 284,72	18,41	70 714,74	17,87	1 570	2,22		
Impôts, taxes et versements assimilés			8 865,84	2,28	9 675,91	2,44	-810	-8,36		
Salaires et traitements			198 769,20	50,64	198 809,97	50,24	-40	-0,01		
Charges sociales			83 965,17	21,39	92 395,67	23,35	-8 430	-9,11		
Dotations aux amortissements sur immobilisations			2 627,29	0,67	5 359,23	1,35	-2 732	-50,97		
Dotations aux provisions sur actif circulant			9 178,05	2,34	4 759,71	1,20	4 419	82,88		
Autres charges			204,62	0,05	11,90	0,00	193	N/S		
Total des charges d'exploitation			375 894,89	95,76	381 727,13	96,46	-5 833	-1,52		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			24 284,34	8,19	30 013,66	7,58	-5 729	-19,08		
Autres intérêts et produits assimilés			96,34	0,02	151,33	0,04	-55	-36,41		
Total des produits financiers			96,34	0,02	151,33	0,04	-55	-36,41		
Intérêts et charges assimilées			209,59	0,05	280,46	0,07	-71	-25,35		
Total des charges financières			209,59	0,05	280,46	0,07	-71	-25,35		
RÉSULTAT FINANCIER			-113,25	-0,02	-129,13	-0,02	16	12,40		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			24 171,09	6,18	29 884,53	7,55	-5 713	-19,11		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			120,42	0,03	32,00	0,01	88	275,00		
Total des produits exceptionnels			120,42	0,03	32,00	0,01	88	275,00		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			2 264,00	0,58	2 088,33	0,53	176	8,43		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital					444,57	0,11	-444	-100,00		
Total des charges exceptionnelles			2 264,00	0,58	2 532,90	0,64	-268	-10,57		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL			-2 143,58	-0,54	-2 500,90	-0,82	357	14,28		
Impôts sur les bénéfices			3 304,00	0,84	4 108,00	1,04	-804	-19,58		
Total des Produits			400 395,99	102,00	411 924,12	104,09	-11 529	-2,79		
Total des Charges			381 672,48	97,23	388 648,49	98,20	-6 976	-1,78		
RÉSULTAT NET			18 723,51 Bénéfice	4,77	23 275,63 Bénéfice	5,88	-4 552	-19,55		




SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE DU MOUSTIER

BILAN ACTIF

page 5

Période du 01/01/2010 au 31/12/2010

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 24/02/2011

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2010 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2009 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Actif Immobilisé						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	1 101,44	1 101,44			-0,02	0,00
205000 CONCESS.BREVETS LICENCES	1 101,44		1 101,44	0,35	10 965,13	3,08
280500 AMORTISSEMENTS CONCESSIONS		1 101,44	-1 101,44	-0,34	-10 965,15	-3,07
Fonds commercial	158 533,71		158 533,71	50,51	158 533,71	44,54
207000 CLIENTELE	158 533,71		158 533,71	50,51	158 533,71	44,54
Autres immobilisations corporelles	10 369,08	9 519,94	849,14	0,27	3 476,30	0,98
218100 AGENCEMENTS					2 512,32	0,71
218300 MAT.BUREAU & INFORMATIQUE	6 575,74		6 575,74	2,09	12 156,29	3,42
218400 MOBILIER	3 793,34		3 793,34	1,21	4 811,39	1,35
281810 AMORT.AGENCEMENTS					-1 735,68	-0,48
281830 AMORT.MAT.BUREAU & INFORMATIQUE		6 062,27	-6 062,27	-1,92	-9 985,33	-2,80
281840 AMORT. MOBILIER		3 457,67	-3 457,67	-1,09	-4 282,69	-1,19
Autres immobilisations financières	2 628,67		2 628,67	0,84	2 628,67	0,74
275000 DEPOT GESCAP	228,67		228,67	0,07	228,67	0,06
275100 DEPOT LOYER	2 400,00		2 400,00	0,76	2 400,00	0,67
TOTAL (I)	172 632,90	10 621,38	162 011,52	51,62	164 638,66	46,26
Actif circulant						
Clients et comptes rattachés	108 619,17	14 872,26	93 746,91	29,87	99 136,94	27,85
411100 CLIENTS VENTES DE BIENS SERVICES	85 381,93		85 381,93	27,20	86 551,43	24,32
416000 CLIENTS DOUTEUX OU LITIGIEUX	17 787,24		17 787,24	5,67	15 583,21	4,38
418100 CLIENTS FACTURES A ETABLIR	5 450,00		5 450,00	1,74	5 272,00	1,48
491000 PROV.DEPRE.CLIENTS		14 872,26	-14 872,26	-4,73	-8 269,70	-2,31
Autres créances						
. Etat, impôts sur les bénéfices	804,00		804,00	0,28	2 136,00	0,60
444000 ETAT IMPOTS S/BENEFICES	804,00		804,00	0,26	2 136,00	0,60
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	331,36		331,36	0,11		
445660 ETAT TVA AUR AUTRES BIENS ET SERVICES	331,36		331,36	0,11		
. Autres	200,00		200,00	0,06	2 623,08	0,74
467500 DEBITEURS CREDITEURS DIVERS	200,00		200,00	0,06		
468700 PRODUITS A RECEVOIR					2 623,08	0,74
Valeurs mobilières de placement					51 114,56	14,36
503100 SICAV					51 114,56	14,36
Disponibilités	56 769,45		56 769,45	18,09	34 031,58	9,56
512040 CREDIT MUTUEL	6 393,26		6 393,26	2,04	6 842,29	1,92
512500 BANQUE COURTOIS	50 376,19		50 376,19	16,05	27 189,29	7,64
Charges constatées d'avance					2 240,76	0,63
486000 CHARGES D'AVANCE					2 240,76	0,63
TOTAL (II)	166 723,98	14 872,26	151 851,72	48,38	191 282,92	53,74
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	339 356,88	25 493,64	313 863,24	100,00	355 921,58	100,00

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE DU MOUSTIER

BILAN PASSIF

page 6

Période du 01/01/2010 au 31/12/2010

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 24/02/2011

PASSIF		Exercice clos le 31/12/2010 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2009 (12 mois)
Capitaux propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)		76 224,51	76 224,51
101100 CAPITAL SOCIAL		76 224,51	76 224,51
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		16 826,71	16 826,71
104200 BONI DE FUSION		16 826,71	16 826,71
Réserve légale		7 622,48	7 622,48
106100 RESERVE LEGALE		7 622,48	7 622,48
Autres réserves		85 557,44	113 281,81
106800 AUTRES RESERVES		85 557,44	113 281,81
Résultat de l'exercice		18 723,51	23 275,63
	TOTAL (I)	204 954,65	237 231,14
	TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges			
	TOTAL (III)		
Emprunts et dettes			
. Emprunts			2 131,98
164790 EMPRUNT BC 6			2 131,98
Emprunts et dettes financières diverses			
. Associés		881,28	68,49
455100 COMPTE COURANT F. BOUGEROL		881,28	68,49
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		4 998,55	3 484,82
408100 FOURN FACTURES NON PARVENUES.		4 998,55	3 484,82
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel		10 726,00	15 669,00
428200 PERS CONGES A PAYER		10 726,00	15 669,00
. Organismes sociaux		18 785,76	21 659,00
431000 SECURITE SOCIALE		11 798,00	13 488,00
437100 IRSO		2 683,00	3 106,30
437300 CAISSE CADRE		486,26	578,02
437350 GAN IJ		762,28	778,92
437400 ASSEDIC		2 073,00	2 754,00
438600 ORGANISMES SOCIAUX A PAYER		983,22	953,76
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		21 495,16	19 998,00
445510 ETAT TVA A DECAISSER		4 596,00	3 300,00
446710 ETAT TVA COLLECTEE		16 899,16	16 698,00
. Autres impôts, taxes et assimilés		1 580,00	1 664,00
448600 ETAT AUTRES CHARGES A PAYER		1 580,00	1 664,00
Autres dettes		47,84	290,15
411100 CLIENTS VENTES DE BIENS SERVICES		47,84	245,44
457000 ASSOCIES DIVIDENDES A PAYER			40,64
467500 DEBITEURS CREDITEURS DIVERS			4,07
Produits constatés d'avance		50 394,00	53 725,00
487000 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		50 394,00	53 725,00
	TOTAL (IV)	108 908,59	118 690,44
	TOTAL PASSIF (I à V)	313 863,24	355 921,58

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE DU MOUSTIER

COMPTE DE RÉSULTAT

page 7

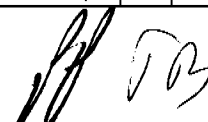
Période du 01/01/2010 au 31/12/2010

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 24/02/2011

COMPTE DE RÉSULTAT				Exercice clos le 31/12/2010 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2009 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Production vendue services	392 544,20		392 544,20	100,00	395 753,57	100,00	-3 209	-0,80		
706000 HONORAIRES A 19,60%	391 912,42		391 912,42	99,84	394 559,72	99,70	-2 647	-0,66		
706108 HONORAIRES A 8,50 %	500,00		500,00	0,13	1 000,00	0,25	-500	-46,99		
708000 RISTOURNES COURRIER FRANC.	131,78		131,78	0,03	193,85	0,05	-62	-32,11		
Chiffres d'Affaires Nets	392 544,20		392 544,20	100,00	395 753,57	100,00	-3 209	-0,80		

Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges	7 614,89	1,94	15 972,95	4,04	-8 358	-52,32
781740 REPRISE PROVISIONS CREANCES DOUT	2 575,49	0,66	1 724,57	0,44	851	49,36
791200 TRANSFERTS DE CHARGES EXTERNES	120,00	0,03	1 376,00	0,35	-1 256	-91,27
791400 TRANSFERTS DE CHARGES SOCIALES	4 919,40	1,25	12 872,38	3,25	-7 953	-61,78
Autres produits	20,14	0,01	14,27	0,00	6	42,88
758000 DIFFERENCE REGLEMENT	20,14	0,01	14,27	0,00	6	42,88
Total des produits d'exploitation	400 179,23	101,65	411 740,79	104,04	-11 561	-2,80
Autres achats et charges externes	72 284,72	18,41	70 714,74	17,87	1 570	2,22
606120 ELECTRICITE			378,40	0,10	-378	-100,00
606130 GAZ	95,82	0,02	587,97	0,15	-492	-83,81
606140 PRESTATIONS LOCAUX	6 365,28	1,82	2 120,00	0,54	4 245	200,24
606300 ACHATS FOURN.ENTRET.PETIT EQUIPEMENT			254,68	0,06	-254	-100,00
606400 ACHATS FOURNIT.ADMINISTRATIVES	1 654,27	0,42	4 508,15	1,14	-2 854	-83,30
613200 LOCATIONS IMMOBILIERES	14 411,97	3,87	13 360,00	3,38	1 051	7,87
613210 LOYER GESCAP	2 089,60	0,53	2 003,65	0,51	86	4,29
613215 GE CAPITAL KONICA	1 637,29	0,42	2 183,04	0,55	-546	-25,00
615200 ENTRETIEN SUR BIEN IMMOBILIER	36,95	0,01	584,44	0,15	-548	-93,83
615500 ENTRETIEN SUR BIEN MOBILIER	250,92	0,08	77,63	0,02	173	224,88
615600 MAINTENANCE COALA	3 538,58	0,90	2 727,91	0,69	811	29,74
615610 AUTRES MAINTENANCES	3 684,26	0,94	1 896,46	0,48	1 788	94,30
615620 SAGE EDI	1 097,00	0,28	781,00	0,20	316	40,48
616100 ASSUR MULTIRISQUES	2 992,79	0,76	3 034,49	0,77	-42	-1,37
618100 DOCUMENTATION GENERALE	4 453,36	1,13	4 253,86	1,07	200	4,70
618150 INFOGREFFE	137,46	0,03	149,81	0,04	-12	-8,04
618500 FRAIS DE COLLOQUES SEMINAIRES CONFERENCE	374,88	0,10	1 086,03	0,27	-712	-65,55
622600 HONORAIRES	8 790,39	2,24	3 877,36	0,98	4 913	126,72
622650 HONORAIRES HUGONNET	990,00	0,25	1 200,00	0,30	-210	-17,49
622700 FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	481,03	0,12	43,66	0,01	438	N/S
622800 FRAIS DE GREFFE MONTAUBAN	141,80	0,04	340,46	0,09	-199	-58,52
623100 FRAIS ACTES			240,03	0,06	-240	-100,00
623400 CADEAUX A LA CLIENTELE	136,49	0,03	95,97	0,02	41	43,16
623800 POURBOIRES DONS COURANTS	426,98	0,11	20,00	0,01	406	N/S
625200 IK GERANT	7 325,88	1,87	5 652,58	1,43	1 673	29,60
625210 IK SYLVIE			211,96	0,05	-211	-100,00
625320 IK J.BOUGEROL	1 384,30	0,35	1 713,00	0,43	-329	-19,20
625355 IK HOURIA			80,95	0,02	-80	-100,00
625356 IK BASTIEN			2 098,20	0,53	-2 098	-100,00
625357 IK AURELIE			51,20	0,01	-51	-100,00
625400 FRAIS DEMENAGEMENT			5 036,98	1,27	-5 036	-100,00
625700 RECEPTIONS	887,06	0,23	420,64	0,11	467	111,19
625800 STATIONNEMENT SEREP			240,79	0,08	-240	-100,00
626100 MOBILE SFR	270,10	0,07	317,73	0,08	-47	-14,82
626200 TELEPHONE	2 135,11	0,54	2 134,50	0,54	1	0,05
626205 FAX	408,48	0,10	477,85	0,12	-69	-14,48
626210 AFFRANCHISSEMENTS	2 091,15	0,53	2 271,25	0,57	-180	-7,92
626250 INTERNET	795,88	0,20	789,33	0,20	6	0,78



SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE DU MOUSTIER
COMPTE DE RÉSULTAT

page 8

Période du 01/01/2010 au 31/12/2010

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 24/02/2011

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2010 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2009 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
627800 AUTR.FRAIS /PRESTATIONS DE SERVICES	717,98	822,37	-105	-12,76
628100 CONCOURS DIVERS COTISATIONS		150,52	-150	-100,00
628500 COTISATIONS PROFESSIONNELLES	2 481,66	2 439,89	42	1,72
Impôts, taxes et versements assimilés	8 865,84	9 675,91	-810	-8,36
631200 IMPOTS TAXE APPRENTISSAGE	803,00	920,00	-117	-12,71
631300 IMPOTS PARTICIP EMPLOYEUR FORMAT CONTINU	1 018,84	746,91	272	36,46
635110 IMPOTS TAXE PROFESSIONNELLE		2 113,00	-2 113	-100,00
635111 CFE	1 217,00		1 217	N/S
635200 TAXE FONCIERE		921,00	-921	-100,00
635900 DROITS ENREGISTREMENT	86,00		86	N/S
637800 CSG DEDUCTIBLE	5 741,00	4 975,00	766	15,40
Salaires et traitements	198 769,20	198 809,97	-40	-0,01
641100 SAL APPOINT.COMMISSIONS DE BASE	118 778,46	135 330,74	-16 552	-12,22
641105 REMUNERATION GERANT MAJORITAIRE	71 000,00	56 150,00	14 850	26,45
641126 INDEMNITES RUPTURE CONTRAT	9 154,59		9 154	N/S
641130 PRIME STAGIAIRE	737,00	330,00	407	123,33
641200 CONGES PAYES	-4 943,00	-1 080,00	-3 863	-357,68
641600 IJ SECURITE SOCIALE	3 459,05	7 508,90	-4 049	-53,92
641700 INDEMNITES TRANSPORT NON SOUMISES	583,10	570,33	13	2,28
Charges sociales	83 965,17	92 395,67	-8 430	-9,11
645100 PERS COTISATIONS A L'URSSAF	25 956,11	26 818,13	-862	-3,20
645200 PERS COTISATIONS AUX MUTUELLES	2 831,74	2 891,91	-60	-2,07
645300 PERS COTISATIONS CAISSES DE RETRAITE	8 974,52	10 234,31	-1 260	-12,30
645350 CAISSE CADRES	352,55	375,17	-23	-6,12
645400 PERS COTISATIONS AUX ASSEDIC	5 212,32	5 724,74	-512	-8,93
646600 MALADIE GERANT	3 416,00	3 637,00	-221	-6,07
646650 URSSAF GERANT	2 988,00	3 191,00	-203	-6,35
646700 CAVEC GERANT	28 280,50	33 893,60	-5 613	-16,55
646750 LOI MADELIN GERANT	5 661,43	5 272,81	389	7,38
647500 PERS MEDECINE DU TRAVAIL PHARMACIE	292,00	357,00	-65	-18,20
Dotations aux amortissements sur immobilisations	2 627,29	5 359,23	-2 732	-50,97
681120 DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	2 627,29	5 359,23	-2 732	-50,97
Dotations aux provisions sur actif circulant	9 178,05	4 759,71	4 419	92,86
681740 DOTATION PROVISION DOUTEUX	9 178,05	4 759,71	4 419	92,86
Autres charges	204,62	11,90	193	N/S
658000 CHARGES DIV.GESTION COURANTE	204,62	11,90	193	N/S
Total des charges d'exploitation	375 894,89	381 727,13	-5 833	-1,52
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	24 284,34	30 013,66	-5 729	-19,06
Autres intérêts et produits assimilés	96,34	151,33	-55	-36,41
764000 REVENUS SICAV	96,34	151,33	-55	-36,41
Total des produits financiers	96,34	151,33	-55	-36,41
Intérêts et charges assimilées	209,59	280,46	-71	-25,35
661100 INTERETS EMPRUNTS ET DETTES	76,38	211,21	-135	-63,97
661600 INTERETS BANCAIRES OPERATIONS FINANCEMEN	133,21	69,25	64	92,75
Total des charges financières	209,59	280,46	-71	-25,35
RÉSULTAT FINANCIER	-113,25	-129,13	16	12,40
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	24 171,09	29 884,53	-5 713	-19,11

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE DU MOUSTIER
COMPTE DE RÉSULTAT

page 9

Période du 01/01/2010 au 31/12/2010

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 24/02/2011

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2010 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2009 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion 772000 PROFITS EXERCICE ANTERIEUR	120,42 120,42	32,00 32,00	88 88	275,00 275,00
Total des produits exceptionnels	120,42	32,00	88	275,00
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion 671840 PERTE CLIENTS	2 264,00	2 088,33	176	8,43
672000 PERTES EXERCICES ANTERIEURS	2 264,00	2 081,70	-2 081	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital 675200 VNC IMMOBILISATIONS SORTIES		6,63	2 258	N/S
		444,57	-444	-100,00
		444,57	-444	-100,00
Total des charges exceptionnelles	2 264,00	2 532,90	-268	-10,57
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-2 143,58	-2 500,90	357	14,28
Impôts sur les bénéfices 695000 IMPOT SUR LES BENEFICES	3 304,00 3 304,00	4 108,00 4 108,00	-804 -804	-19,56 -19,56
Total des Produits	400 395,99	411 924,12	-11 529	-2,79
Total des Charges	381 672,48	388 648,49	-6 976	-1,78
RÉSULTAT NET	18 723,51 Bénéfice	23 275,63 Bénéfice	-4 552	-19,55

ANNEXE III

COMPTES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010
DE LA SOCIETE ABSORBANTE
FID SUD MONTAUBAN



BILAN ACTIF

Période du 01/01/2010 au 31/12/2010

Présenté en Euros

Edité le 23/03/2011

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2010 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2009 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Actif Immobilisé						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	8 371	8 371				
Fonds commercial	458 955		458 955	41,95	455 755	45,82
Autres immobilisations corporelles	73 143	29 547	43 595	3,98	41 132	4,12
Autres immobilisations financières	19 671		19 671	1,80	20 469	2,05
TOTAL (I)	560 140	37 918	522 221	47,73	517 356	51,79
Actif circulant						
En cours de production de services					5 669	0,57
Clients et comptes rattachés	394 394	33 795	360 599	32,96	300 437	30,07
Autres créances						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	14 654		14 654	1,34	10 924	1,08
. Autres	5 315		5 315	0,49	12 961	1,30
Disponibilités	186 258		186 258	17,02	146 791	14,89
Charges constatées d'avance	5 051		5 051	0,46	4 904	0,49
TOTAL (II)	605 672	33 795	571 877	52,27	481 686	46,21
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 165 812	71 713	1 094 099	100,00	999 042	100,00



BILAN PASSIF

Période du 01/01/2010 au 31/12/2010

Présenté en Euros

Edité le 23/03/2011

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2010 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2009 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)	200 000	18,28	200 000	20,02
Réserve légale	20 000	1,83	20 000	2,00
Autres réserves	408 022	37,29	388 571	38,89
Résultat de l'exercice	146 496	13,39	139 451	13,96
TOTAL (I)	774 518	70,79	748 022	74,87
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
. Emprunts			983	0,10
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	34 800	3,18	32 900	3,29
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	95 322	8,71	49 798	4,98
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	33 440	3,06	30 600	3,06
. Organismes sociaux	48 710	4,45	50 069	5,01
. Etat, impôts sur les bénéfices	3 521	0,32	373	0,04
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	89 037	8,14	79 057	7,91
. Autres impôts, taxes et assimilés	8 155	0,75	7 240	0,72
Produits constatés d'avance	6 596	0,60		
TOTAL (IV)	319 581	29,21	251 020	25,13
TOTAL PASSIF (I à V)	1 094 099	100,00	999 042	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2010 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2009 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation		%
Production vendue services	1 455 567		1 455 567	100,00	1 397 738	100,00	57 829		4,14
Chiffres d'Affaires Nets	1 455 567		1 455 567	100,00	1 397 738	100,00	57 829		4,14
Production stockée			-5 669	-0,38	5 669	0,41	-11 338		-199,99
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			30 781	2,11	32 525	2,33	-1 744		-5,35
Autres produits			3 215	0,22	29	0,00	3 186		N/S
Total des produits d'exploitation			1 483 894	101,95	1 435 961	102,73	47 933		3,34
Autres achats et charges externes			626 310	43,03	616 184	44,08	10 126		1,64
Impôts, taxes et versements assimilés			17 415	1,20	24 545	1,78	-7 130		-28,04
Salaires et traitements			417 704	28,70	410 200	29,35	7 504		1,83
Charges sociales			156 377	10,74	151 445	10,84	4 932		3,28
Dotations aux amortissements sur immobilisations			6 529	0,45	5 981	0,43	548		9,18
Dotations aux provisions sur actif circulant			30 913	2,12	13 558	0,97	17 355		128,01
Autres charges			18 829	1,29	14 370	1,03	4 459		31,03
Total des charges d'exploitation			1 274 076	87,53	1 236 282	88,45	37 794		3,06
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			209 818	14,41	199 679	14,29	10 139		5,08
Autres intérêts et produits assimilés			820	0,08	247	0,02	573		231,98
Total des produits financiers			820	0,06	247	0,02	573		231,98
Intérêts et charges assimilées			1 378	0,09	1 233	0,09	145		11,78
Total des charges financières			1 378	0,09	1 233	0,09	145		11,78
RÉSULTAT FINANCIER			-558	-0,03	-986	-0,06	428		43,41
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			209 260	14,38	198 693	14,22	10 567		5,32
Total des produits exceptionnels									
Total des charges exceptionnelles									
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL									
Impôts sur les bénéfices			62 764	4,31	59 242	4,24	3 522		5,95
Total des Produits			1 484 714	102,00	1 436 208	102,75	48 506		3,38
Total des Charges			1 338 218	91,94	1 296 757	92,78	41 461		3,20
RÉSULTAT NET			146 496	10,06	139 451	9,98	7 045		5,05
			<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>				

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2010 au 31/12/2010

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 23/03/2011

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2010 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2009 (12 mois)		
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Actif Immobilisé						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	8 371	8 371				
205000 Logiciels	8 371		8 371	0,77	8 371	0,84
280500 Amort. logiciels		8 371	-8 371	-0,78	-8 371	-0,83
Fonds commercial	458 955		458 955	41,95	455 755	45,82
207000 Fonds commercial	458 955		458 955	41,95	455 755	45,82
Autres immobilisations corporelles	73 143	29 547	43 595	3,98	41 132	4,12
218100 Agencements montauban	57 856		57 856	5,29	48 863	4,89
218120 Agencements montech	1 440		1 440	0,13	1 440	0,14
218300 Matériel bureau informatique	11 207		11 207	1,02	11 207	1,12
218400 Mobilier montauban	1 477		1 477	0,13	1 477	0,15
218410 Mobilier montech	1 163		1 163	0,11	1 163	0,12
281810 Amort.agencements montauban		19 791	-19 790	-1,80	-14 685	-1,46
281812 Amort.agencements montech		324	-324	-0,02	-180	-0,01
281830 Amort..matériel informatique		7 275	-7 275	-0,65	-6 291	-0,82
281840 Amort.mobilier montauban		1 078	-1 078	-0,09	-948	-0,08
281841 Amort. mobilier montech		1 080	-1 080	-0,09	-914	-0,08
Autres immobilisations financières	19 671		19 671	1,80	20 469	2,05
275500 Cautionnements versés	19 671		19 671	1,80	20 469	2,05
TOTAL (I)	560 140	37 918	522 221	47,73	517 356	51,79
Actif circulant						
En cours de production de services					5 669	0,57
345100 Travaux en cours					5 669	0,57
Clients et comptes rattachés	394 394	33 795	360 599	32,98	300 437	30,07
411000 Clients	343 194		343 194	31,37	291 691	29,20
416000 Clients douteux	51 200		51 200	4,68	37 486	3,75
418100 Clients factures à établir					2 003	0,20
491000 Dépréciation comptes clients		33 795	-33 795	-3,08	-30 743	-3,07
Autres créances						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	14 654		14 654	1,34	10 924	1,09
445660 Tva /biens et services	7 306		7 306	0,87	4 350	0,44
445860 Tva s/factures non parvenues	7 348		7 348	0,87	6 574	0,68
. Autres	5 315		5 315	0,49	12 961	1,30
409800 Avoirs non parvenus	1 794		1 794	0,16		
468700 Produits à recevoir	3 521		3 521	0,32	12 961	1,30
Disponibilités	186 258		186 258	17,02	146 791	14,89
512160 Banque courtois	6 284		6 284	0,57	6 063	0,61
512171 Crédit agricole toulouse	179 253		179 253	16,38	140 728	14,09
518800 Intérêts courus à recevoir	721		721	0,07		
Charges constatées d'avance	5 051		5 051	0,46	4 904	0,49
486100 Charges constatées d'avance	5 051		5 051	0,46	4 904	0,49
TOTAL (II)	605 672	33 795	571 877	52,27	481 686	48,21
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 165 812	71 713	1 094 099	100,00	999 042	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2010 au 31/12/2010

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 23/03/2011

PASSIF		Exercice clos le 31/12/2010 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2009 (12 mois)
Capitaux propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)		200 000	200 000
101000 Capital social		200 000	200 000
Réserve légale		20 000	20 000
106100 Réserve légale		20 000	20 000
Autres réserves		408 022	388 571
106800 Autres réserves		408 022	388 571
Résultat de l'exercice		146 496	139 451
	TOTAL(I)	774 518	748 022
	TOTAL(II)		
Provisions pour risques et charges			
	TOTAL (III)		
Emprunts et dettes			
. Emprunts			983
164000 Emprunt crédit agricole			983
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers		34 800	32 900
165500 Cautionnements recus		2 400	2 400
171101 Prêt investissement fsg		32 400	30 500
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		95 322	49 798
401000 Fournisseurs		48 811	8 748
408100 Factures non parvenues		46 511	41 050
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel		33 440	30 600
428201 Congés payés		31 240	28 600
428600 Primes		2 200	2 000
. Organismes sociaux		48 710	50 069
431100 U.r.s.s.a.f.		19 972	22 003
437003 A g 2 r		1 158	1 101
437300 L.r.s.o		10 517	10 764
437400 Assedic		3 062	3 389
438690 Charges sur primes		880	800
438691 Charges sur congés payés		13 121	12 012
. Etat, impôts sur les bénéfices		3 521	373
444000 Etat impôts sur les bénéfices		3 521	373
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		89 037	79 057
445500 Tva.à décaisser		25 046	24 136
445711 Tva collectée		63 443	53 091
445870 Tva s/factures à établir		549	1 830
. Autres impôts, taxes et assimilés		8 155	7 240
448620 Taxe apprentissage à payer		2 648	2 601
448630 Formation continue à payer		4 680	4 639
448650 Cvae à payer		827	
Produits constatés d'avance		6 596	
487000 Produits constatés d'avance		6 596	
	TOTAL(IV)	319 581	251 020

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2010 au 31/12/2010

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 23/03/2011

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2010 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2009 (12 mois)	
	</			



COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2010 au 31/12/2010

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 23/03/2011

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2010 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2009 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Production vendue services	1 455 567		1 455 567	100,00	1 397 738	100,00	57 829	4,14
706000 Honoraires expertise comptable	1 168 891		1 168 891	80,30			1 168 891	N/S
706010 Honoraires commissariat	70 916		70 916	4,87	64 336	4,60	6 580	10,23
706020 Honoraires actes	18 350		18 350	1,26			18 350	N/S
706030 Honoraires social	102 635		102 635	7,05			102 635	N/S
706060 Refacturation déplacements	440		440	0,03			440	N/S
706070 Debours factures	5 527		5 527	0,38			5 527	N/S
706101 Honoraires expertise-comptable					1 252 633	89,62	-1 252 633	-100,00
706103 Fournitures refacturees	8 861		8 861	0,61	7 889	0,56	972	12,32
706104 Debours factures					5 112	0,37	-5 112	-100,00
708300 Sous locations	44 212		44 212	3,04	38 989	2,79	5 223	13,40
708400 Prestations sites	1 216		1 216	0,08	1 633	0,12	-417	-25,53
708401 Prestations groupe	34 518		34 518	2,37	27 146	1,94	7 372	27,16
Chiffres d'Affaires Nets	1 455 567		1 455 567	100,00	1 397 738	100,00	57 829	4,14

Production stockée	-5 669	-0,38	5 669	0,41	-11 338	-199,99
713450 Variation travaux en cours	-5 669	-0,38	5 669	0,41	-11 338	-199,99
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges	30 781	2,11	32 525	2,33	-1 744	-5,35
781740 Repr./prov. créances perdues	18 136	1,25	14 049	1,01	4 087	29,09
781741 Repr./prov. créances encaissées	9 726	0,67	2 167	0,16	7 559	348,82
791000 Remboursements agefos	2 920	0,20	14 676	1,05	-11 756	-80,08
791200 Indemnités assurances			1 633	0,12	-1 633	-100,00
Autres produits	3 215	0,22	29	0,00	3 186	N/S
758000 Produits gestion courante	3 215	0,22	29	0,00	3 186	N/S
Total des produits d'exploitation	1 483 894	101,95	1 435 961	102,73	47 933	3,34
Autres achats et charges externes	626 310	43,03	616 184	44,08	10 126	1,64
604000 Debours actes	5 527	0,38	5 112	0,37	415	8,12
604001 Débours fournis. refacturées	3 295	0,23	7 889	0,56	-4 594	-58,22
606101 Eau	615	0,04	507	0,04	108	21,30
606112 Electricité	13 300	0,91	10 368	0,74	2 932	28,28
606300 Achats fournis. petit equipem.	2 822	0,19	2 293	0,16	529	23,07
606400 Achats fournis. administratives	2 462	0,17	222	0,02	2 240	N/S
606410 Achats fournis. informatiques	420	0,03	604	0,04	-184	-30,45
611013 Frais télétransmission	2 408	0,17	106	0,01	2 302	N/S
613200 Loyers montauban	112 068	7,70	116 856	8,36	-4 788	-4,08
613210 Loyers montech	5 422	0,37	5 402	0,39	20	0,37
613502 Loc. scanners + licences coala	2 474	0,17			2 474	N/S
613503 Location scanner	376	0,03	376	0,03		0,00
613505 Location aficio 2022			602	0,04	-602	-100,00
613506 Location matériel informatique	8 047	0,55	15 361	1,10	-7 314	-47,60
613509 Location machine à affranchir	415	0,03	426	0,03	-11	-2,57
615200 Entretien locaux			1 358	0,10	-1 358	-100,00
615250 Entretien espaces verts	4 959	0,34	7 578	0,54	-2 619	-34,55
615510 Entretien ascenseur et pac	4 702	0,32	2 249	0,16	2 453	109,07
615620 Maintenance instal. technique	3 701	0,25	3 709	0,27	-8	-0,21
615630 Maintenance téléphone	1 063	0,07	1 032	0,07	31	3,00
615650 Maintenance photocopieurs	3 362	0,23	2 316	0,17	1 046	45,16
615660 Maintenance logiciels	1 342	0,09	2 032	0,15	-690	-33,95
616100 Assurance multirisques	1 648	0,11	1 534	0,11	114	7,43
616101 Assurance respons. civile	2 499	0,17	2 234	0,16	265	11,86
618001 Surveillance locaux	915	0,06	915	0,07		0,00
618300 Documentation technique	5 726	0,39	5 244	0,38	482	8,18

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2010 au 31/12/2010

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 23/03/2011

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2010 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2009 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
618500 Frais seminaire inscriptions	9 995	13 480	-3 485	-25,84
618501 Frais seminaire déplacement	100	1 265	-1 165	-92,06
621400 Honoraires fs toulouse	18 335	19 228	-893	-4,63
621401 Honoraires fs montpellier		927	-927	-100,00
621403 Honoraires fs tarn	37 986	17 590	20 396	115,95
621404 Travaux sous traités f.s.g.	1 286		1 286	N/S
621410 Honoraires management fsg	174 728	173 149	1 579	0,91
622600 Honoraires fonctionnement fsg	88 968	72 230	16 738	23,17
622603 Honoraires présentation clientèle	7 250	3 000	4 250	141,67
622610 Honoraires legisud	23 500	45 500	-22 000	-48,34
622620 Honoraires cac	3 600	4 320	-720	-16,66
622630 Honoraires fst paye	1 826	1 464	362	24,73
623700 Publications	5 134	3 247	1 887	58,12
623800 Cadeaux	1 412	1 922	-510	-26,52
623810 Boissons	1 965	2 187	-222	-10,14
625101 Fr.deplac.bessede nadine	2 822	2 555	267	10,45
625102 Fr.deplac.bourguignon annie		209	-209	-100,00
625103 Fr.deplac.brugidou bernard	938	938	0,00	0,00
625108 Fr.deplac.federici richard	569	801	-232	-28,95
625109 Fr.deplac.peccolo elodie	1 191	1 092	99	9,07
625110 Fr.deplac.methieu aurélie	27	165	-138	-83,63
625111 Fr.deplac.mervant carole	1 048	1 315	-267	-20,29
625112 Fr.deplac.majorel jean-pierre	1 434	1 528	-94	-6,14
625113 Fr.deplac.mespoulet sophie	1 360	1 386	-26	-1,87
625114 Fr.deplac.tissot danielle	1 424	1 488	-64	-4,29
625115 Fr.deplac.senac mathieu	2 630	2 011	619	30,78
625116 Fr.deplac.boungouere martine	589	563	26	4,62
625117 Fr.deplac.vielard danielle	626	208	418	200,96
625118 Fr.deplac.sozza carine	598	328	270	82,32
625122 Fr.deplac.giry dufaud christ.	87	265	-178	-67,16
625124 Fr.deplac.pouget paul	6 984	6 889	95	1,38
625700 Receptions	1 323	1 395	-72	-5,15
626100 Frais postaux	9 858	11 007	-1 149	-10,43
626200 Frais de telephone	6 955	7 809	-854	-10,93
627100 Frais bancaires	998	925	73	7,89
628101 Cotisations professionnelles	19 199	17 476	1 723	9,86
Impôts, taxes et versements assimilés	17 415	24 545	-7 130	-29,04
633300 Formation professionnelle	6 231	10 795	-4 564	-42,27
633500 Taxe apprentissage	2 648	2 601	47	1,81
635110 Contribution éco territoriale	4 378	6 582	-2 204	-33,46
635130 Ordures ménagères	1 936	2 282	-346	-15,15
637100 Contribution de solidarité	2 222	2 285	-63	-2,75
Salaires et traitements	417 704	410 200	7 504	1,83
641000 Remunerations	391 460	383 944	7 516	1,96
641109 Indemnisation absences	-577	-9	-568	N/S
641290 Variation congés payés	2 640	2 500	140	5,60
641300 Indemnités stagiaires	600	680	-80	-11,75
641310 Prime develop.clientele	10 333	4 772	5 561	116,53
641400 Chèques restaurant	13 247	13 329	-82	-0,81
641421 Indemnités départ retraite		4 984	-4 984	-100,00
Charges sociales	156 377	151 445	4 932	3,26
645100 Cotisations urssaf	120 717	118 717	2 000	1,68
645130 Réduction fillon	-10 396	-11 790	1 394	11,82
645203 Cotisations ag2r	2 707	2 648	59	2,23
645300 Cotisations irso	23 478	22 759	719	3,16
645400 Cotisations assedic	17 644	16 777	867	5,17
645890 Variation charges sur congés	1 109	1 050	59	5,62
647500 Medecine travail, pharmacie	1 119	1 285	-166	-12,91
Dotations aux amortissements sur immobilisations	6 529	5 981	548	9,16
681110 Dotations immob.incorporelles		399	-399	-100,00

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2010 au 31/12/2010

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 23/03/2011

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2010 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2009 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
681120 Dotations immob.corporelles	6 529	5 582	947	16,97
Dotations aux provisions sur actif circulant	30 913	13 558	17 355	128,01
681740 Dotation depreciaction clients	30 913	13 558	17 355	128,01
Autres charges	18 829	14 370	4 459	31,03
654100 Pertes creances de l'exercice	18 136	14 049	4 087	29,09
658000 Charges div.gestion courante	693	321	372	115,89
Total des charges d'exploitation	1 274 076	1 236 282	37 794	3,08
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	209 818	199 679	10 139	5,08
Autres intérêts et produits assimilés	820	247	573	231,98
768000 Autres produits financiers	820	247	573	231,98
Total des produits financiers	820	247	573	231,98
Intérêts et charges assimilées	1 378	1 233	145	11,78
661100 Intérêts des emprunts	1 225	1 083	142	13,11
668000 Autres charges financières	153	150	3	2,00
Total des charges financières	1 378	1 233	145	11,76
RÉSULTAT FINANCIER	-558	-986	428	43,41
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	209 260	198 693	10 567	5,32
Total des produits exceptionnels				
Total des charges exceptionnelles				
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL				
Impôts sur les bénéfices	62 764	59 242	3 522	5,95
695000 Impots sur benefices	62 764	59 242	3 522	5,95
Total des Produits	1 484 714	1 436 208	48 506	3,38
Total des Charges	1 338 218	1 296 757	41 461	3,20
RÉSULTAT NET	146 496	139 451	7 045	5,05
<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>		




ANNEXE IV

LISTE DES SALARIES

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE DU MOUSTIER

H *103*

LISTE DES SALARIES
DE LA
SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE DU MOUSTIER

- NOURI HOURIA entrée le 22/01/2007, assistante de paye.
- BOUGEROL Bastien entré le 12/06/2006, assistante comptable.
- BOUGEROL Stéphane entré le 16/01/2006, assistant de paye.
- BOUGEROL Jacques entré le 15/04/1986, cadre.